

Accompagner les agriculteurs pour organiser des chantiers collectifs de lutte

Stratégie à laquelle cette action contribue

Stratégie 8 : Lutte impliquant les agriculteurs et propriétaires fonciers

Description de l'action

Sous l'impulsion du Comité de concertation de Mare Longue, la lutte contre les EEE en zone agricole va demander des chantiers lourds techniquement à mettre en œuvre. C'est une action sur le long terme. C'est pourquoi une structure, du matériel et du personnel devront être mobilisés pour venir en appui aux agriculteurs demandeurs afin de mettre en place ces actions de lutte contre les EEE.

- **Objectifs**

Cette action impliquant les agriculteurs et les propriétaires fonciers dans la lutte contre l'envahissement végétale a deux objectifs :

- Sensibiliser les agriculteurs et les propriétaires fonciers à la problématique des EEE, notamment issues des exploitations agricoles limitrophes au périmètre de Mare Longue ;
- Combattre l'envahissement issu des exploitations limitrophes en supprimant les fronts d'invasion.

- **Contenu**

- **Etude et cartographie**

En concertation avec l'agriculteur, les zones envahies dans les parcelles agricoles seront délimitées et cartographiées avec précision.

- **Méthodes de lutte**

Les techniques de lutte et l'emplacement du chantier seront modulés en fonction de la proximité de milieux naturels, d'accès, de la topographie du terrain etc...

Par ailleurs, les échanges de pratiques entre agriculteurs et gestionnaires seront favorisés. L'état initial des parcelles et leur suivi devront faire l'objet d'un travail partagé avec les agents de terrain et les acteurs de la conservation travaillant dans Mare Longue.

- **Moyens**

L'agriculteur pourra bénéficier des expériences acquises par les gestionnaires en matière de lutte : agriculteurs et gestionnaires (ONF) définiront ensemble les itinéraires techniques pour lutter à l'échelle de la parcelle agricole.

Enfin, cette action doit pouvoir bénéficier du financement MAE et FEADER. Le financement des techniques de lutte et de défrichement des EEE devront être revus pour être adaptés au contexte patrimonial des forêts de Mare Longue et de Saint Philippe; les techniques "douces" seront privilégiées et mise en place sur de petites superficies pour protéger les sols, la biomasse, la ressource en eau...

Projets existants en lien avec cette action

/

Partenaires participants à cette action et leur contribution

Structure	Personne référente	Contribution à cette action (Rôle, tâches)	Moyens alloués par structure (ETP, €)
Parc National	Arthur HERBRETEAU (SADD Agriculture) Pilote du PAC (Secteur sud)	Pilote de l'action Anime l'action en lien avec le Comité de concertation de Mare Longue	
ONF secteur de Saint Philippe		Formation, accompagnement technique	
Groupement d'agriculteurs ou Structure à créer ou à choisir		Maîtrise d'œuvre, matériel de lutte confiés à ? <ul style="list-style-type: none"> - CUMA - prestataire - entreprise formée ou agréée 	IMPORTANT !
Conseil Départemental - FEDER FEADER			Gros équipements et crédits de fonctionnement récurrents

Planning pour la réalisation de l'action

Durée estimée de l'action :	10 ans
Temporalité prévue (Dates) :	2021 : Cartographie des parcelles agricoles envahies 2022 : Implication des agriculteurs dans l'action, création éventuel d'un GIEE 2023: Début des chantiers de lutte

Objectif de l'action

Objectif chiffré et daté	D'ici fin 2021, la cartographie des zones envahies sur les parcelles agricoles est réalisée. D'ici fin 2030, les fronts d'invasion des parcelles agricoles en périphérie du périmètre de Mare Longue sont entièrement contrôlés.
---------------------------------	--

Indicateurs de suivi de l'action (en cohérence avec l'objectif)

Indicateur 1	Nombre d'agriculteurs impliqués
Indicateur 2	Surface annuelle d'EEE contrôlées